

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

Yvon Marcoux de la susdite municipalité,
(Directeur général, greffier-trésorier)

QUE :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 5 janvier 2026 le *Règlement de taxation 2026 et modalités de paiement* n°475-26.

L'objet de ce règlement est de fixer la taxation pour 2026 ainsi que les modalités de paiement des taxes.

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement en se présentant au bureau municipal situé au 1299, route Sainte-Thérèse à Sainte-Hénédine aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Hénédine ce 8^e jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

.....
Directeur général, greffier-trésorier